AVIS PUBLIC
ADOPTION DU RÈGLEMENT DE REMPLACEMENT NUMÉRO URB-205-22-2025

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lundi, le 28e jour du mois de septembre deux mille vingt-six (28-09-2026), le Conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville a adopté par résolution le règlement de remplacement numéro URB-205-22-2025, modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur (Règlement URB-205) lors d'une séance extraordinaire.

Ce règlement a pour objet de modifier les limites des affectations URBAINE dans les périmètres urbains des municipalités de Saint-Michel, Saint-Patrice-de-Sherrington et de Saint-Cyprien-de-Napierville.

Le règlement de remplacement numéro URB-205-22-2025 sera disponible pour consultation au bureau de chacune des municipalités locales, au bureau de la MRC, situé au 1767 Principale, Saint-Michel, ainsi que sur le site internet www.mrcjdn.ca.

Dans les six (6) mois de l'entrée en vigueur du règlement, toutes les municipalités de la MRC devront adopter tout règlement de concordance requis pour tenir compte de la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé.

Ce règlement entrera en vigueur lors de la réception de l'avis du Ministre des Affaires municipales le confirmant.

Donné à Saint-Michel, ce 1er jour d'octobre 2026.

Amélie Latendresse

Directrice générale et
Greffière-trésorière